

Membres	23
En exercice :	
Présents :	16
Absents :	7
Votants :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstention :	0

Commune de Arandon-Passins

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois le 31 janvier à dix-neuf heures 30 min, le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de **Mme SANDRIN Maria, élue Maire.**

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 janvier 2023

Présent(e)s : Mesdames, Messieurs : Maria SANDRIN, Vincent LIENARD, Véronique GROS, Alexia FARGE, Grégory PINET, Dominique SOLANO, Guillaume LIAUZUN, Muriel RADIX, Sylvain JUPPET, Alexandre BOITTIAUX, Sylvie MONTERO, Dimitri CASTELANT, Michel HANNI, Jean-Paul COTTIER, Sophie DE ARAUJO, Chloé VIAL

Absents excusés : Mesdames, Messieurs : Fabienne DUPUY (pouvoir à A. BOITTIAUX), Marilyn SERRANO (pouvoir à S. JUPPET)

Absents : Mesdames, Messieurs : Bruno GENEVAY, Cédric THIEVENAZ, Aurélie BENEDETTO, Pamela D'URBANO, Séverine MARLAY

Mme Véronique GROS a été élue secrétaire de séance

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION – REHABILITATION DU BATIMENT DE LA MAIRIE

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée que pour optimiser la gestion du Budget Communal, maintenir l'équilibre financier et afin de réaliser les opérations d'investissement, il est nécessaire de demander des subventions auprès de l'Etat, du Conseil Régional et du Conseil Départemental.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le besoin de la Commune d'obtenir des subventions pour mener à bien ces opérations d'investissement,

Considérant la nécessité de réaliser des aménagements de réhabilitation de la Mairie,

Entendu Madame le Maire qui expose que concernant le dossier ci-dessous, la Commune a déposé un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre de la Dotation Territoriale mais également au titre du Plan Départemental en faveur des travaux améliorant les performances énergétiques :

- Réhabilitation de la Mairie de Passins - Arandon-Passins pour un montant estimatif de 747 970.90€ HT, soit une subvention de 186 992.73€ de 25%, une subvention de 74 797.09€ de 10% , des dossiers de demandes de subvention qui seront déposés à hauteur de 299 188.36€ et un autofinancement prévisionnel de 186 992.73€ HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et, à l'unanimité

AUTORISE Madame le Maire à solliciter le Conseil Départemental pour l'octroi de subvention pour le dossier suivant :

- Réhabilitation de la Mairie de Passins - Arandon-Passins pour un montant estimatif de 747 970.90€ HT, soit une subvention de 186 992.73€ de 25%, une subvention de 74 797.09€ de 10% , des dossiers de demandes de subvention qui seront déposés à hauteur de 299 188.36€ et un autofinancement prévisionnel de 186 992.73€ HT.

CHARGE Madame le Maire de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
SANDRIN Maria

